



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1987/31
8 novembre 1986

FRANCAIS
Original , ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-troisième session
Point 17 b) de l'ordre du jour provisoire

MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LA DEUXIEME DECENNIE DE LA LUTTE
CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

Rapport annuel sur la discrimination raciale présenté par l'UNESCO
conformément à la résolution 1588 (L) du Conseil économique et social
et à la résolution 2785 (XXVI) de l'Assemblée générale

1. Dans sa résolution 1588 (L) du 21 mai 1971, le Conseil économique et social a invité l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à présenter à la Commission des droits de l'homme des rapports sur la nature et les effets de toute discrimination raciale, spécialement en Afrique australe, dont elles auraient connaissance dans leurs domaines de compétence respectifs.
2. Dans sa résolution 2785 (XXVI), du 6 décembre 1971, l'Assemblée générale a fait sienne cette invitation et a demandé que lesdits rapports soient présentés chaque année.
3. Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint à la Commission des droits de l'homme le rapport annuel de l'UNESCO.

Rapport annuel de l'Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture

Dans le cadre de son Grand programme XII sur l'élimination des préjugés, de l'intolérance, du racisme et de l'apartheid qui fait partie du deuxième plan à moyen terme 1984-1989, l'UNESCO a poursuivi ses recherches dans le domaine des sciences sociales sur les causes et les manifestations de diverses formes de discrimination raciale, d'intolérance et de préjugés. Ces recherches, et la mobilisation de la communauté scientifique, des décideurs et du grand public, sont menées en collaboration avec des spécialistes des sciences sociales, des institutions de recherche, des universités, des institutions scientifiques sous-régionales ou régionales, des organisations scientifiques non gouvernementales et des groupes qui luttent contre l'apartheid et le racisme dans des pays appartenant à diverses régions.

I. Quelques enseignements des programmes de recherche sur la race et l'ethnicité

Les principaux enseignements que l'on peut tirer des recherches menées par l'UNESCO au titre de son programme de recherche sociale sur le racisme et l'ethnicité figurent dans le rapport annexé du Séminaire international sur les questions théoriques de racisme et d'ethnicité, organisé du 3 au 6 février 1986 à Milan (Italie)*, qui met en évidence la complexité de ces questions, l'interprétation et l'articulation des concepts de race et d'ethnicité et des facteurs de classe, de genre et autres divisions sociales, et la nécessité de situer les analyses dans une perspective historique. Les participants à ce séminaire ont eu l'occasion d'examiner des études rédigées sur les thèmes suivants (résumés dans le rapport) : fonctionnalisme et ethnicité, préjugé racial, racisme et théories anthropologiques et ethnologiques, race, ethnicité et théorie sociale, préjugés, pouvoir et culture, théories sur le rapport entre culture et domination, catégories raciales et ethniques dans les Etats coloniaux et postcoloniaux, perspectives sociologiques et linguistiques de l'idéologie, pertinence des conceptions de Gramsci dans l'analyse du racisme et de l'ethnicité, race et ethnicité dans la théorie sociologique, conscience de classe et racisme, mise en question de la théorie marxiste, races, classes, groupes ethniques et bantoustans en Afrique du Sud.

Le Comité de recherche sur les relations entre ethnies, races et minorités a lui aussi procédé à une étude sur l'état de la recherche théorique sur les questions de race et d'ethnicité, qui montre que les travaux de l'Association internationale de sociologie ont été largement influencés par le programme de l'UNESCO dans ce domaine et par les travaux menés par divers sociologues en collaboration avec l'UNESCO.

* Ces documents peuvent être consultés, en anglais, dans les archives du Centre pour les droits de l'homme.

Après le Séminaire de Milan, l'UNESCO a fait faire une série d'études sur les circonstances historiques et sociales qui ont marqué l'apparition des pseudo-classifications "raciales". Le contexte historique de la classification raciale a fait l'objet de recherches menées par Michael Banton (Royaume-Uni), qui a analysé l'émergence de la conscience raciale blanche coïncidant avec la croissance du capitalisme industriel et des sciences du monde naturel. Cette étude s'attache en outre aux hypothèses de classification de l'homo sapiens en espèces et sous-espèces distinctes, au niveau inconscient auquel la conscience raciale aurait fonctionné aux XVIII^e et XIX^e siècles, aux sens différents et contradictoires des mots dont celui de "race" est issu, ainsi qu'à la pensée de différents philosophes ou biologistes, dont Emmanuel Kant (1724-1804), Friedrich Blumenbach (1752-1840) et Buffon (1707-1788). Des doctrines raciales ont été greffées sur une classification raciale, pour expliquer des phénomènes sociaux et historiques.

Colette Guillaumin (France), dans une étude qui complète celle de Banton fait ressortir la cooccurrence de certains phénomènes sociaux, matériels et idéologiques, par exemple la colonisation, d'une part, et l'apparition des premières taxonomies somatiques, de l'autre, l'expansion de la colonisation territoriale et d'une théorie du déterminisme racial du comportement, la décolonisation et l'abandon des théories raciales par les naturalistes, l'intensification des migrations industrielles et la réapparition d'un populisme fondé sur l'"autre", sur les "cultures" et sur l'introduction du rationalisme dans la domination et l'exploitation de la nature. Cet auteur soutient que les forces sociales sont à double face, matérielle et mentale. En vérité, tout rapport matériel contient un élément intellectuel plus ou moins "verbalisé" et supposé constant ; l'interprétation n'intervient qu'avec la rationalisation de la pensée.

C'est ainsi que les théoriciens de la classification raciale n'apparaissent qu'après l'avènement de certaines relations sociales et leur interprétation par la masse.

Chanquer les mentalités est certes important, mais privilégier cette démarche revient à laisser les rapports sociaux inchangés, indépendamment du fait qu'il est plus difficile qu'on ne l'imagine d'agir sur les mentalités. Toutefois, lorsque les conditions matérielles qui sont à la base des relations sociales demeurent, de nouveaux modes de pensée s'adaptent rapidement aux principes éthiques du fait même que ceux-ci sont, par nature, de présentation ambiguë. C'est ainsi que les mots "différence" ou "cultures" (enrichis dans leur diversité) peuvent faire l'objet d'interprétations tendancieuses. En revanche, la transformation des relations sociales ou des faits sociaux entraîne toujours la disparition de l'idéologie d'appui. C'est la transformation de ces relations sociales qui s'impose si l'on veut éliminer le racisme.

Il existe dans cette série une autre étude, intitulée "Ethnic nationalism : social science paradigms" (Le nationalisme ethnique : paradigmes des sciences sociales), d'Anthony H. Richmond (Canada). L'auteur estime qu'il faut tenir compte, dans la recherche sur le nationalisme ethnique, des motivations différentes des sociologues. Certains visent à mobiliser l'opinion en faveur d'un mouvement ethnique en butte à l'oppression. Leurs écrits peuvent jouer un rôle important dans l'introduction de changements sociaux.

Cependant, cette démarche suppose aussi certains procédés rhétoriques, l'amplification des différences et la création de mythes. On ne peut donc pas, dans ce cas, parler d'analyse scientifique. L'un des problèmes majeurs est que les mots "race", "nation" et "groupe ethnique" sont interchangeables, un autre problème est la complexité et la diversité de la culture, considérée comme l'une parmi plusieurs variables. Des problèmes d'analyse se posent lorsque la mobilisation ethnique s'accroît. Le nationalisme ethnique peut se transformer en "mouvement de libération" constituant une menace pour l'Etat, et même bénéficier d'un appui tacite ou officiel de certains pays et devenir le catalyseur de conflits internes. Il est donc particulièrement important de concevoir des outils théoriques qui permettent une analyse allant au-delà d'une ingénierie sociale à court terme.

Après ces trois études, des monographies ont été commandées sur la race, l'ethnicité et la classification à la Trinité et à la Grenade (étude comparative), en Amérique centrale et à Sri Lanka.

Les conclusions de l'étude comparative sur la Trinité et la Grenade sont les suivantes :

"... à la Trinité et à la Grenade, les groupes ethniques ont été classifiés selon des facteurs historiques, sociaux et économiques liés à l'esclavage, au travail contractuel et aux divers systèmes d'emplois agricoles qui lui ont succédé. Les Blancs constituant une classe riche et dominante, et les Noirs étant asservis et réduits à la pauvreté, les groupes ethniques ont parfois été perçus et classifiés selon un continuum allant du Blanc au Noir, la couleur et la race n'étant toutefois pas les seuls critères utilisés dans la description des groupes ethniques. Les Chinois, les Libanais, les Syriens et les Portugais sont aussi des minorités nationales vivant au sein de la collectivité à la Trinité et à Grenade, la nationalité est un élément important de la perception des groupes ethniques.

Les groupes ethniques sont socialement déterminés et historiquement conditionnés. Dans le cas de la Trinité et de la Grenade, ils sont issus des exigences économiques d'un système capitaliste en expansion, qui faisait appel selon ses besoins à une main-d'oeuvre indépendante, blanche ou de couleur, qui s'est trouvée employée à des tâches rémunérées ou contractuelles pendant toute la période coloniale des îles."

L'étude sur Sri Lanka remonte jusqu'au XVI^e siècle et montre le caractère hétéroène des groupes ethniques sur le territoire sri-lankais, le schéma de peuplement, l'impact des plantations et de la férule hollandaise puis coloniale, et les répercussions de la crise économique des années 30. Les conclusions en sont les suivantes :

"La première réaction socioculturelle des principales communautés à la modernisation et à l'occidentalisation débordantes a pris la forme d'un retour aux identités cinghalo-bouddhiste et hindoue-tamoule à connotation fortement puritaine. La redécouverte de leurs identités respectives, qui n'a d'ailleurs pas engendré de compréhension interethnique, a empêché toute conciliation, car cette redécouverte de leurs identités fondamentales en réaction au Gouvernement britannique a ramené ces communautés à leurs positions légendaires d'identités archétypes, aryenne

et dravidienne. Les Cinghalais se proclament les descendants des grands Aryens (tradition aryo-cinghalaise), tandis que les Tamouls se proclament les héritiers de la grande lignée dravidienne pré-aryenne. Cette renaissance historique a engendré un dédain, voire une condamnation réciproque. L'uniformité introduite par l'éducation anglaise n'a pu résister à la force sociale de ces formes de conscience primordiale, et n'a pu servir de tremplin au partage du pouvoir dans la cité. Cette conscience populaire, en unissant toutes les classes sur le plan ethnique, a empêché le développement des clivages sociaux par classe.

Dans ce contexte de croyances cinghalo-bouddhiste et hindoue-tamoule, les musulmans ont toujours protégé leur identité en s'appuyant sur leur religion. Ils se sont opposés à tout effort d'union avec les Tamouls pour des raisons linguistiques et ont fait valoir leur identité religieuse."

En ce qui concerne l'Amérique centrale, l'auteur de l'étude soutient que l'exclusivisme est à l'origine de la classification, mais que les variations de formes ont été influencées par certains facteurs internes et externes, parmi lesquels, l'accroissement du nombre de Métis (dû aux nouveaux peuplements) alors que la population autochtone et hispanique diminuait, les répercussions des crises coloniales et l'ouverture du marché international après l'ère coloniale, la politique coloniale d'isolement et de fragmentation ethniques, l'instabilité politique, la rupture de l'unité politique de la région et la dualité des Etats nationaux, intérieurement oligarchiques et extérieurement libéraux, la construction du chemin de fer et les plantations enclavées accordées aux exploitants américains.

Tous ces facteurs ont entraîné une discrimination multiforme et le maintien de stéréotypes raciaux et de fausses perceptions de la part de certains groupes ethniques, phénomènes rendus possibles par un ensemble de conditions matérielles et par la stabilité d'une forme de pensée qui associait le bon sens et une connaissance scientifique de type classique et préévolutionniste. C'est dire que ce système avait pour fondement la logique aristotélicienne, la géométrie euclidienne et la métaphysique kantienne.

L'UNESCO a aussi parrainé, en 1984 et 1985, une étude comparative, maintenant achevée, sur les effets des politiques sociales nationales sur les immigrants en France, en Belgique et aux Pays-Bas. L'équipe de chercheurs avait donné quatre thèmes principaux à cette étude, l'évolution structurelle de l'immigration dans les Etats européens où les politiques ne permettaient ni de prévoir l'évolution ni d'intervenir pour l'orienter, le passage de l'immigration professionnelle à l'immigration familiale, la montée des deuxième et troisième générations, pour lesquelles les questions d'expressions religieuse et culturelle, l'enseignement, la formation professionnelle et le logement se posent sous des formes nouvelles, l'échec de la plupart des mesures prises jusqu'alors.

La faible amélioration des conditions de logement, les problèmes d'instruction pour les enfants, le chômage des jeunes et, en fait, le chômage généralisé, ont tendance à engendrer une "sous-prolétarianisation" peu favorable à une insertion harmonieuse dans la communauté. En outre, les contrôles frontaliers n'empêchent pas l'immigration clandestine, les mesures prises à l'encontre des immigrants clandestins risquent d'avoir des répercussions sur l'ensemble des immigrants en raison d'un amalgame entre immigrants, immigrants

clandestins et délinquants, et il est à craindre que les mesures répressives ne prennent le pas sur l'adoption de politiques d'ensemble mûrement réfléchies. Une étude complémentaire a été entreprise, avec la collaboration du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), sur l'insertion des immigrants dans la société au niveau municipal (Belgique, France, Pays-Bas). Un domaine d'étude particulièrement intéressant à cet égard est celui des "sas" c'est-à-dire des mécanismes et du personnel qui filtrent l'accès aux services sociaux, y compris la sécurité sociale, le logement et l'instruction.

II. Programme de recherche sociologique sur les mécanismes sociaux de l'apartheid et les effets de l'apartheid dans le domaine de compétence de l'Organisation

Dans l'action menée contre toutes les formes de racisme, une attention particulière a été accordée à la lutte contre l'apartheid. Un colloque international, organisé par l'UNESCO à Beijing (Chine) du 1er au 4 septembre 1986 a réuni des chercheurs d'universités et d'institutions de recherche de différentes régions du monde chargés d'élaborer un plan de recherche quinquennal sur l'apartheid. Lors de cette réunion, il a été souligné, entre autres, que les effets de l'apartheid devaient être étudiés du point de vue de leurs répercussions, non seulement sur l'Afrique du Sud et la Namibie, mais aussi sur l'ensemble de la sous-région de l'Afrique australe. Les chercheurs commencent à s'intéresser aux problèmes sociaux et économiques qui surgiront après l'apartheid. Il a été proposé que des groupes de travail de spécialistes soient créés pour étudier différents thèmes y compris : l'apartheid et l'instruction; l'économie politique de l'Afrique du Sud; l'évolution de la résistance culturelle; l'apartheid, la famille et le rôle des femmes.

Au présent document est joint le rapport d'une consultation officielle sur l'apartheid, organisée en mars 1985 à Dakar*. Dans un article récemment publié, intitulé Endgame in South Africa ?, le Directeur du Centre pour la recherche sur les relations ethniques de l'Université de Warwick (Royaume-Uni) analyse l'idéologie de l'apartheid et ses effets sur les institutions et prestations sociales. Il définit quatre piliers de l'apartheid : le monopole des Blancs sur le pouvoir politique; les efforts pour faire coïncider race et espace; la réglementation du marché du travail; le maintien d'un contrôle social (copie de l'article jointe)*.

III. Déclaration de l'UNESCO sur la race et les préjugés raciaux

En 1987, l'UNESCO élaborera un rapport détaillé sur la situation mondiale dans les domaines couverts par la Déclaration sur la race et les préjugés raciaux, adoptée par la Conférence générale à sa vingtième session, en 1978, sur la base des réponses reçues des Etats membres à un questionnaire et d'une analyse par le secrétariat de l'UNESCO des résultats du programme de recherche scientifique de l'Organisation sur les causes et les manifestations du racisme. Ce rapport sera présenté à la Conférence générale de l'UNESCO à sa vingt-quatrième session, en octobre 1987.

* Ces documents peuvent être consultés, en anglais, dans les archives du Centre pour les droits de l'homme.